



Saisie de biens par un huissier de justice

Par **tigre069**, le **28/01/2013 à 12:27**

Bonjour, rnrnJe suis propriétaire de mon bien immobilier.rnrnActuellement j' héberge ma copine à mon domicile à titre gratuit.rnMon amie a des dettes et je me demande si un huissier de justice a le droit de rentrer chez moi.rnEt si il peut saisir mes biens.rnQu'est-ce que je risque sachant que nous ne sommes ni mariés ni pacsés.rnrnP petite précision le nom de ma compagne est sur la boîte aux lettres. Faut-il que je l'enlève?rnrnD' autre part elle est domiciliée chez moi par rapport à l'impôt. Faut-il qu'elle se domicilie ailleurs?rnrnIl y a-t-il une autre solution plus simple comme mettre sur ses correspondances "Chez Mr" plutôt que son nom?rnrnMerci de votre retour.rnCdt

Par **trichat**, le **28/01/2013 à 13:02**

Bonjour,rnrnUn huissier ne peut saisir que les biens du débiteur.rnDonc, vous n'êtes pas concerné par les dettes de votre amie, même si elle réside à votre propre domicile, sauf si vous vous êtes porté caution.rnrnEn revanche, si votre amie est salariée ou indemnisée par "Pôle Emploi / Indemnisation", elle risque fort de se voir saisir une partie de son salaire ou de ses indemnités.rnrnCordialement.

Par **tigre069**, le **28/01/2013 à 13:08**

Merci de votre réponse.rnCependant je n'est pas conservé toutes les factures de mes biens meubles mobiliers.... comment prouver ma bonne foi à l'huissier?rnDois-je refuser de le faire rentrer, en ai-je le droit si il se présente?rnPour éviter d'en arriver là est-il préférable d

enlever le nom de ma compagne de ma boîte à lettre.....

Par **tigre069**, le **28/01/2013 à 13:08**

Merci de votre réponse. Cependant je n'est pas conserver toutes les factures de mes biens mes biens mobiliers.... comment prouver ma bonne foi à l'huissier? Dois-je refuser de le faire rentrer, en ai-je le droit s'il se présente? Pour éviter d'en arriver là est-il préférable d'enlever le nom de ma compagne de ma boîte à lettre.....

Par **trichat**, le **28/01/2013 à 13:19**

Que son nom soit ou non indiqué sur la boîte à lettres, si elle a donné votre adresse, l'huissier se présentera à votre domicile. Avant de le laisser entrer, il devra vous indiquer ce qu'il pense saisir (tous les biens ne sont pas saisissables): ci-dessous, lien vers site officiel "vos droits.service public": <http://vosdroits.service-public.fr/F2163.xhtml> En définitive, que pourrait-il saisir, après examen de la liste indiquée dans le lien: une voiture? des skis ou autres objets de sport? Cordialement.

Par **tigre069**, le **28/01/2013 à 13:33**

Déjà mon ordinateur, mes 2 télévisions, mon sèche linge, mon lave vaisselle, mon portable, mes meubles armoire, buffet, chevet et autres.... mes bijoux. Sans parler du regard des autres voisins lors de la saisie, quel réputation par la suite... C'est pour tout ça que je m'inquiète. Alors j'essaie de prendre les devants pour ne pas en arriver là. S'il faut que je fasse une expertise de mes biens par un huissier.. ect